

Traite ROCH HACHANA

Proposition de plan – Premier chapitre - Daf 13 a & b

13 A

Guemara

(R. Yirmeyah) : Il y a en effet une preuve que les Rabanan pouvaient déterminer quand le produit était au tiers de sa croissance :

- *Qu'ont utilisé les Bnei Yisrael pour leur premier Korban Omer ?*
 - *Des récoltes qui avaient poussé sous la propriété de non-Juifs.*
 - *La Torah précise qu'il doit s'agir de "Votre" récolte !?*
 - *Peut-être n'ont-ils pas apporté le Omer la première année ?*
 - *Il est indiqué qu'ils n'ont commencé à manger qu'après Pessah ; cela a dû être déclenché par l'offrande du Omer.*
 - *(R. Kahana) : Ils utilisaient des produits qui avaient poussé moins d'un tiers en possession d'un non-Juif.*
 - *Peut-être avait-il poussé plus que cela, et ils n'ont pas pu le vérifier ?*
 - *Il faut croire qu'ils ont été en mesure de le constater de manière adéquate.*
 - *Ici aussi, les Rabbanim peuvent discerner quel produit est mûr au tiers à Roch Hachana.*
 - *Peut-être qu'il n'avait pas poussé du tout sous les non-Juifs, mais dans le cas où il a poussé, nous ne pouvons pas dire de combien ?*
 - *Ils n'étaient dans le pays que depuis cinq jours, donc une certaine croissance a dû avoir lieu auparavant.*
 - *La preuve de R. Yirmeyah est maintenant perdue :*
 - *Même s'il n'avait grandi que d'un sixième ou d'un cinquième, comment cinq jours pourraient-ils suffire pour achever sa croissance ?*
 - *Elle a dû terminer sa croissance avec la rapidité particulière d'Eretz Yisrael, semblable à celle d'une gazelle « eretz hatsvi ».*
 - *Si c'est le cas, il aurait également pu subir toute sa croissance dans ce laps de temps !*

(R. Chanina) : "Asif" est simplement le nom de Soukos (et ne peut pas être déduit pour signifier la récolte) !?

- *(R. Zeira) : Nous avons une preuve que les années pour les produits suivent le premier tiers de leur croissance, et R. Chanina l'a détruite - d'où l'apprenons-nous ?*
 - *(R. Yonatan ben Yosef) : Un Pasuk est lu pour faire référence à un tiers de la croissance de la culture.*
 -

Proposition de plan, d'ossature du daf. Meh'ila par avance pour les erreurs éventuelles qui s'y trouvent. Vous pouvez me les signaler à jerome.touboul@gmail.com

13 b

- *Ce Pasuk est nécessaire pour enseigner que l'année pré-Shemitah donnera trois années de récoltes ! ?*
 - *Il y a un autre Pasuk pour nous enseigner cela.*

[A propos des kitniot]

(Mishnah) :

- *Les Kitniyot qui ont pris racine avant Rosh Hashanah suivent l'année précédente pour Ma'aser, et sont autorisés si c'est Shemitah.*
- *S'ils ont pris racine après Roch Hachana, ils sont interdits si c'est la Chemita, et ils suivent l'année en cours pour Ma'aser.*
 - *(Rabah) : Les Rabbanim ont déterminé les règles pour chaque aliment :*
 - *Pour les arbres, on suit la germination de leurs fruits ;*
 - *Pour les récoltes (céréales et raisin) et les olives, nous suivons l'année où elles ont grandi d'un tiers ;*
 - *Avec les légumes, nous suivons leur récolte ;*
 - *Quel est le système pour les Kitniyot ?*
 - *(Rabah) : Comme ils sont récoltés très progressivement, on a décidé de suivre le moment où ils prennent racine, car sinon on ne peut pas distinguer les années distinctes pour le prélèvement.*
 - *(Abaye) : Qu'il mélange tout son stock, et nous considérerons que le Ma'aser est correctement prélevé sur les produits de chaque année, comme dans une Beraita :*
 - *(R. Yosi ben Kefar citant R. Shimon Shezuri) : Ma'aser ne peut pas être prélevé des haricots égyptiens (Kitniyot) qui ont pris racine une année sur ceux qui ont pris racine une autre année.*
 - *La solution est de tout mélanger et nous supposons que le Ma'aser provient de chaque année dans la bonne proportion.*
 - *(Rabah) : Cela ne fonctionne que selon R. Shimon Shezuri qui tient que « Yesh Bilah » (que nous pouvons supposer qu'il y a une représentation proportionnelle).*
 - *(R. Yitzchak bar Nachmani citant Shmuel) : La halacha suit R. Yosi ben Kefar citant R. Shimon Shezuri.*

Proposition de plan, d'ossature du daf. Meh'ila par avance pour les erreurs éventuelles qui s'y trouvent.
Vous pouvez me les signaler à jerome.touboul@gmail.com

- *(R. Zeira) : Shmuel a certainement soutenu qu'il n'y a de Bilah qu'avec le vin et l'huile ?*
 - *Shmuel a également soutenu que nous suivons la fin de la croissance, pas la prise de racine (et le mélange fonctionne parce que tout provient de la même année pour le Ma'aser, pas à cause de la Bilah).*
- *Nous avons besoin des trois déclarations de Shmuel :*
 - *D'après "la halacha suit R. Shimon Shezuri", nous penserions qu'il tient Bilah ;*
 - *A partir de "il n'y a pas de Bilah », nous penserions qu'il ne considère pas qu'il y a une solution pour ce mélange de Kitniyot ;*
 - *A partir de ces deux seules déclarations, il semble y avoir une contradiction chez Shmuel, donc nous avons également besoin de sa déclaration selon laquelle il suit la fin du processus de croissance ;*
 - *A partir de "nous suivons la fin du processus de croissance", nous penserions que cela est également vrai pour les récoltes et les olives, nous avons donc besoin de sa déclaration qu'il suit R. Shimon Shezuri, c'est-à-dire seulement avec Kitniyot.*
 - *Pourquoi avons-nous besoin de sa déclaration selon laquelle "il n'y a pas de Bilah" ?*
 - *Parce que la fin de cette déclaration nous dit qu'il y a de la Bilah pour le vin et l'huile.*